

# Le pacs progresse, le mariage résiste



Alors que le nombre de pacs se rapproche de celui des mariages, ce dernier reste le symbole d'un engagement très fort. Yann Castanier/hanslucas

— Selon les derniers chiffres de l'Insee, entre 2016 et 2017, quatre pacs ont été conclus quand cinq mariages ont été célébrés.

Ce sont deux courbes qui se rapprochent et avec elles tout un symbole. Désormais, quatre pacs sont conclus quand cinq mariages sont célébrés entre personnes hétérosexuelles. Plus précisément, 221 000 mariages civils entre personnes de sexe différent ont été célébrés en 2017 quand 185 000 pacs avaient été conclus en 2016, selon les dernières données disponibles présentées par l'Insee le 16 janvier. Le nombre d'unions homosexuelles est, lui, stable, à 7 000 mariages et autant de pacs sur les deux années concernées.

Le contrat d'union va-t-il donc supplanter le mariage dans les années qui viennent ? L'Insee se refuse à de telles projections. « Toutefois, le fait que le pacs arrive à des niveaux aussi hauts montre qu'il est désormais socialement bien accepté », explique Marie Reynaud,

chef des études démographiques et statistiques à l'Insee. Si dans l'ensemble de la population, le mariage reste très largement majoritaire, puisqu'il concerne 74 % des personnes vivant en couple, ce chiffre englobe des générations plus âgées pour lesquelles le pacs n'existait pas. Facteur qui relativise la montée en puissance de ce dernier, « le profil des partenaires unis par ce contrat reste spécifique. Il s'agit de gens plus diplômés et plus urbains que la moyenne nationale », reprend Marie Reynaud.

L'attrait du pacs pour les couples hétérosexuels est pourtant une surprise. « Personne n'aurait imaginé une telle situation lors de sa création en 1999 », explique Wilfried Rault, sociologue à l'Ined. Car historiquement, pacs et mariage correspondent à deux logiques. « Les deux régimes étaient très différents, explique pour sa part Laure de Saint-Pern, maître de conférences à Paris 5. Les époux ne peuvent par exemple pas choisir entre les obligations qu'ils s'engagent à respecter, entre le devoir d'assistance et celui de fidélité, par

exemple. » D'un côté, on a affaire à une institution « destinée à fonder la famille dans la durée », reprend Wilfried Rault. De l'autre, à un simple contrat.

**Aujourd'hui, la principale différence subsistant entre les deux formes d'union ne porte que sur leurs effets successoraux.**

Au fil des lois cependant, et depuis les années 1970, le mariage « s'est peu à peu contractualisé », reprend la juriste. À l'inverse, le pacs s'est « institutionnalisé ». Dans le mariage, la volonté des époux a été davantage prise en compte, notamment depuis l'instauration du divorce par consentement mutuel. Un palier supplémentaire a été franchi avec le « divorce sans juge » – une ré-

forme adoptée l'an dernier. « Les époux peuvent décider de leur divorce, par un acte d'avocat enregistré par le notaire et sans passer devant un juge », poursuit Laure de Saint-Pern.

À l'inverse, le pacs s'est rapproché du mariage. Tout d'abord, les régimes fiscaux ont été alignés. Ensuite, en 2009, « le devoir d'assistance entre partenaires de pacs a été calqué sur celui des époux ». La loi justice du XXI<sup>e</sup> siècle a enfin offert un cadre plus institutionnel à ce pacte. Alors qu'il était simplement enregistré au greffe du tribunal d'instance, il est désormais consigné par un officier d'état civil en mairie. Aujourd'hui, la principale différence subsistant entre les deux formes d'union ne porte que sur leurs effets successoraux.

Le plébiscite pour le pacs est-il dès lors le signe du triomphe d'une société du contrat dans laquelle la volonté individuelle primerait sur toute forme d'engagement institutionnel ? Pas sûr. « Il faut bien voir que désormais, une majorité d'enfants naissent hors mariage, poursuit Wilfried Rault.

## repères

### Les unions en chiffres

**En 2017, 221 000 mariages de personnes de sexes différents ont été célébrés et 184 000 pacs conclus. Les unions entre personnes de même sexe se partagent à parts égales entre 7 000 mariages et 7 000 pacs.**

**Le mariage reste l'union la plus répandue. En 2016, sur l'ensemble des Français vivant en couple, 7 % sont pacsés, 21 % vivent en union libre et 72 % sont mariés.**

**La répartition par type d'union varie selon l'âge et le niveau socio-économique du couple. Globalement, les plus jeunes vivent en union libre, qui est devenue un sas d'entrée dans la vie de couple. Ensuite, autour de 30 ans, les couples se pacsent ou se marient.**

Les jeunes parents cherchent à protéger leur famille après que celle-ci a été fondée. Ils se tournent alors vers le pacs, qui est moins coûteux à organiser et plus souple que le mariage. Mais pour de nombreux couples, le pacs est en fait d'une première étape vers une union officialisée. »

Reste le symbole que représente le mariage – engagement devant la société et devant Dieu quand il a lieu à l'église – qui demeure inégalé. « C'est la grande faiblesse du pacs », relève pour sa part Christophe Giraud, sociologue au Centre de recherche sur les liens sociaux (Cerlis), qui note aussi que les couples qui en ont les moyens financiers « s'offrent un grand mariage romantique », afin de bien marquer l'importance de cette étape de leur vie. Paradoxalement, la montée en puissance du pacs pourrait bien être le signe d'une revalorisation du mariage, ceux qui s'y engagent le faisant plus que jamais pour de profondes motivations.

**Emmanuelle Lucas**